

# **AVIS**

## **D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'ASA D'IRRIGATION DU PLATEAU DE LOUZE ET DE GLAY**

**Du 5 décembre 2023 à 9h au 27 décembre 2023 à 17h  
(22 jours)**

Dans le cadre du projet d'extension du périmètre administratif de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Plateau de Louze et de Glay, dont le siège social est situé à St-Maurice-l'Exil, il sera procédé à une enquête publique.

**L'ASA du plateau de Louze et de Glay porte un projet d'extension qui vise à renforcer son réseau d'irrigation actuel et d'étendre son réseau. Pour réaliser cette extension de réseau, l'ASA doit en amont étendre son périmètre administratif.**

M. Monier, Docteur en géologie appliquée, est désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

**Toute personne intéressée pourra consulter le dossier** déposé dans chaque Mairie selon leurs propres horaires d'ouverture : Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Chonas-l'Ambellan, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-d'Arey, Reventin-Vaugris, Roussillon, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Vernioz et Ville-sous-Anjou ou sur le site des services de l'État en Isère.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête** :

- dans les registres papiers mis à disposition dans les 13 mairies où le dossier est consultable ;
- par voie postale à : A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur – Mairie - 33, rue de la Commune 1871 - BP 10444 - 38554 St Maurice l'Exil cedex
- par voie électronique à l'adresse mail ci-après : [ddt-asa@isere.gouv.fr](mailto:ddt-asa@isere.gouv.fr)

**Le commissaire enquêteur sera présent**

- le vendredi 8 décembre de 14h à 17h30 à la mairie de St-Maurice-l'Exil
- le samedi 16 décembre de 9h à 12h à la mairie de St Prim
- le mercredi 20 décembre de 14h à 17h30 à la mairie d'Auberives-sur-Varèze.

**L'enquête est annoncée 15 jours au moins avant le début**, par des affiches apposées dans les mairies concernées et par un avis inséré par l'ASA dans le Dauphiné libéré et dans l'Essor. Ces derniers seront republiés dans les 8 jours suivant son démarrage.

L'avis d'enquête est également mis en ligne sur le site des Services de l'État en Isère.

A l'issue de l'enquête, **les rapports et conclusions du commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du public en Mairie de Saint-Maurice-l'Exil et paraîtront sur le site des services de l'État en Isère.